

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/031 du 13/01/1982
DECRET N° 82/031/PTC/DCFP/DFP/22022.12

Portant intégration et nomination de Monsieur
MILONGO Jonas dans les cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/IAS :

Vu la constitution du 8.7.79 ;
Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8.7.79 ;
Vu la loi 15/82 du 3.2.82 portant statut général des fonction-
naires ;
Vu l'arrêté n°2007/PT du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n°61/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie AI des services Techniques ;
Vu le décret n°62/130/PT du 9.5.62 fixant le régime des rémun-
érations des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/195/PT du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n°62/197/PT du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/82 du 3.2.82 portant statut
général des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/198/PT du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n°63/81/PT-AI du 26.3.63 fixant les conditions
dans les quelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n°67/58/PT-AI du 2.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments ;
Vu le décret n°74/478 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n°62/198/PT du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n°79/154 du 4.7.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°80/64 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n°81/016 du 26.01.81 au décret n°80/64 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n°81/017 du 26.01.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
Vu la lettre n°6276/MIN.DGC.C.D.B du 5.11.81 du Directeur de
l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier constitué par
l'intéressé ;
Vu le protocole d'accord du 28.11.81 signé entre la République
Populaire du Congo et la Roumanie.

DECRETE:

.../...

ARTICLE 1er:- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3 Mars 1960⁹ du Protocole d'accord du 28 Novembre 1980 susvisés Monsieur MILONGO Jonas, né le 2 Décembre 1954 à Kinkala, titulaire du Diplôme d'Ingénieur (Spécialité Agronomie), obtenu à l'Institut Agronomique Timisoara (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture), et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2:- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JOTPC et communiqué partout où besoin./-

BRAZZAVILLE, LE 13 Janvier 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE,

Marius MOUAMBENGA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:-

JORPC.....2
DGTFP/DFP.....2
D.B.....3
DFP/BST.....2
M.A.E.....1
D.C.F.....1
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
SGCM/BC.....2